



Pacs + déclaration de grossesses avec concubin sans papier

Par **Dok33**, le **05/07/2018** à **03:52**

Salut à tous ! j'aimerais vous demander conseil, je suis française et mon copain est en situation irrégulière, Sa fait 7mois que nous vivons ensemble , on a ouvert un compte joint ressement à nos deux noms, les factures EDF et GAZ sont à nos deux noms , on aimerais se pacse, et avoir un bébé..., on a voulu le mariage mais mon copain a trouver qu'on a pas les moyens pour s'offrir un beau mariage , puisque je suis là seule à travailler... bref!

Ma question est la suivante : avec le PACs et ma déclaration de grossesse au cas où je parvenait à tomber enceinte cela pourrait il l'avantager avoir un récépissé avant mon accouchement..??? à quelle moment faudra t-il lancer le dossier pour la demande du titre de séjours...??

Par **amajuris**, le **05/07/2018** à **09:08**

bonjour,

vous pouvez vous pacser et votre partenaire pourra demander un titre de séjour après un an de vie commune.

vous entourage a du vous mettre en garde contre certains étrangers qui utilisent le pacs ou le mariage ou un enfant d'une française pour obtenir un titre de mariage puis disparaître une fois obtenu le titre de séjour.

salutations

Par **Visiteur**, le **05/07/2018 à 11:46**

Bjr,

Je confirme et vous recommandé de patienter pour faire un enfant, c'est trop difficile si on se retrouve seule !

Par **Dok33**, le **05/07/2018 à 12:55**

Merci pour votre réponse, Ouii mon entourage ma mise en garde et les avis sont partagés , mais il ne faut pas mélanger tout le monde..., si certains étrangers utilise les PACs , le mariage ou même faire des enfants pour des papiers c'est la politique migratoire qui y est pour quelques choses ,la preuve est que j'ai une copine à moi qui a rencontrer un étranger , qui avait déjà un titre de séjours de 3 ans obtenu grâce à une situation de santé ,il avait un boulot et un CDI, à sa grande surprise, on lui a refusé le renouvellement de son titre pour motifs qu'il n'as aucune attache familiale et qu'il ne peut pas rester en France,je défend pas ses hommes irresponsable qui abandonne leur famille après avoir obtenu leur papier! Mais sachez qu' en France aucun couple n'est à l'abri de la séparation ou de divorce, il n'y pas que les étranger qui utilise les femmes, les fonts des enfants et se sépare après tous les hommes le font y compris les français entre eux!

Par **Dok33**, le **05/07/2018 à 13:21**

Pragma;

merci pour votre réponse , nous voulons un enfant pas pour qu'ils puissent être régularisé , mais parceque nous nous aimons et nous voulons fondé une famille...., pensiez vous que la patience est une garantie juste parcequ' il est étranger et sans papier..., moi je pense au contraire, qu'il n'y aucune différence même s'il était français cela peut arriver que je me retrouve seule...!

Par **amajuris**, le **05/07/2018 à 14:14**

c'est exact, mais il est plus facile de retrouver un français qui disparaît et surtout qui n'a pas besoin de titre de séjour pour résider en france.

si j'ai attiré votre attention sur ce sujet, c'est que cela existe et que les personnes victimes demandent ensuite de l'aide à des sites de conseils juridiques.

il existe même des sites sur ce sujet:

<http://www.le-mariage-gris-pour-les-nazes.fr/>

http://www.mariagegris.fr/product_info.php?products_id=21

Par **jodelariege**, le **05/07/2018 à 19:30**

bonsoir , un petit témoignage sur un autre forum:

<https://droit-finances.commentcamarche.com/forum/affich-7872137-victime-d-un-mariage-gris>

vous allez dire "ce n'est pas mon cas..." ce n'est jamais son cas jusqu'au jour où ça l'est.....

Par **Dok33**, le **05/07/2018 à 23:12**

merci D'avoir attiré mon attention, mais vous ne me connaissez pas , et vous ne le connaissez pas non plus,il ne faut pas mélanger tout le monde, pour moi il y'a pas de comparaison qu'il soit français ou étranger, un homme reste un homme , oui serte , il y'a en bcp qui Disparaissent et je sais bien que cela existe, mais bcp aussi vivent heureux en couple mais eux ne vont pas sur les sites pour témoigner ! quand vous dites il est plus facile de retrouver un français et qu'un français lui n'as pas besoin d'un titre de séjours pour résider en France ! C'est comme si être étranger est un crime, c'est quoi c'est mentalité...?? Nous sommes dans la mondialisation où chaque être humain est libre d'aller chercher le bonheur ou bon lui semble! C'est bien de tiré l'attention, mais faut être raisonnable ne peut mettre tout le monde dans le même pot! Les étrangers qui arrivent en France grâce à eux les préfectures ont du boulot, les entreprises qui fabriquent les cartes de séjours se font de l'argent, les timbres etc..., ils cotisent et paye aussi les impôts comme les français alors faut pas voir que le mauvais côté ???? Merci quand pour tous vos conseils c'est la France qui gagne toujours !

Par **jodelariege**, le **05/07/2018 à 23:46**

bonsoir , on ne vous veut que du bonheur mais un homme averti,une femme aussi ,en vaut deux.....